



Miramont-de-Guyenne

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU LOT-ET-GARONNE
Commune de **MIRAMONT-de-GUYENNE**
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 14 avril 2026

Nombre de membres composant le Conseil : 23
Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 21
Nombre de membres représentés : 2

L'an deux mil vingt-six, le quatorze avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-François BOULAY, Maire, en séance ordinaire, sur convocation régulièrement faite le dix avril.

PRESENTS :

Laurent BORDIN- Damien BOUHOUIA- Jean-François BOULAY- Amélie CHAMP-Alicia CHARLET- Jérôme COTTIER – Erika DESTANG- Isabel ENRIQUEZ- Michel GANDIN- Magalie GARY- Olivier ISSARTEL- Marc LE BLANC- Laurent LUSTENBERGER- Ana-Cristina MENDES- Muriel MENSAT- Caroline PASQUALI- Didier POTARD- Cécile RICHARD -Luc SAUVE - Patrice STAMPETTA- Jean-Noël VACQUÉ

REPRESENTÉS :

Jeannette GUYOT avait donné procuration à Jean-François BOULAY
Patricia SULBLÉ avait donné procuration à Muriel MENSAT

ABSENTS :

Néant

Secrétaire de séance : Laurent BORDIN

Est nommée Auxiliaire du Secrétaire de séance la Directrice Générale des Services : Marion JUGE

Délibération n°DL.2026-078-534 : DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL EN CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE – CORRESPONDANT DEFENSE

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

Une Circulaire du 26 octobre 2001 a organisé la mise en place d'un réseau de correspondants défense dans chaque commune.

Cet élu a vocation à développer le lien Armée/Nation. Il est, à ce titre, pour sa commune, l'interlocuteur privilégié des autorités militaires du département et de la région. Le correspondant défense remplit en premier lieu une mission d'information et de sensibilisation des administrés et de leur commune aux questions de défense.

Ainsi, le correspondant défense dans la commune est destinataire d'une information régulière et est susceptible de s'impliquer dans la nouvelle réserve citoyenne et de s'occuper du recensement.

A ce titre, et pour faire suite au renouvellement général des conseil municipaux de mars 2026, il convient de désigner un Conseiller Municipal en charge des questions de défense appelé « correspondant défense ».

Le Conseil Municipal ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Vu les articles L.2121-21 et L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les Circulaires du 26 octobre 2001, du 18 février 2002 et du 27 janvier 2004 ;

Vu l'Instruction n°1890/DEF/CAB/SDBC/BC du 24 avril 2002 relative aux correspondants défense ;

Vu la décision des conseillers municipaux de ne pas procéder à la présente nomination au scrutin secret en vertu de l'article L.2121-21 al.6 du code général des collectivités territoriales ;

047-214701682-20260414-DL2026_078-DE
Reçu le 27/04/2026
Publié le 27/04/2026

Considérant la candidature déclarée à la fonction de Correspondant Défense ;

Considérant qu'il convient de désigner un « Correspondant Défense » pour la Commune de Miramont-de-Guyenne ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

Article Premier : Monsieur Marc LE BLANC, Conseiller Municipal, est désigné afin d'assurer les fonctions de Correspondant Défense pour la Commune de Miramont-de-Guyenne ;

Article 2 : l'intéressé a déclaré accepter d'exercer cette fonction ;

Article 3 : la Directrice Générale des Services et le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, formé auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification ; en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, le tribunal susmentionné peut être saisi via le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.

Nombre de suffrages exprimés : 23

Délibération **adoptée** à l'**UNANIMITÉ**.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Miramont-de-Guyenne, le 27 avril 2026

Le secrétaire de séance

Laurent BORDIN

Le Maire,

